

DE

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

DE LA FRANCE.

I.

La nation française présente, comparativement aux autres états de l'Europe, une unité fortement constituée.

Cette compacte aggrégation des parties forme la physionomie caractéristique de notre pays ; elle fait la force de la France et l'admiration des peuples qui nous entourent.

Regardez l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne ; ce sont des empires dont les pièces mal soudées, péniblement unies, tendent sans cesse à se disloquer, malgré l'habileté qui les tient serrées dans l'étau politique.

La France, au contraire, a une puissance de cohésion qui tient moins à sa forme politique qu'à son génie, à son caractère, à sa position géographique et à la vie historique de la nation.

Le bassin de son territoire, parfaitement dessiné et circonscrit par de grandes limites naturelles, était appelé nécessairement à devenir un vaste réservoir où les races du Nord et du Midi viendraient se mêler et s'unir.

Le tracé intérieur de ses fleuves, le prolongement des chaînes de ses montagnes ramenaient les populations vers un centre commun, par des artères rayonnant sur toute sa surface. Aussi, dans ce creu-